

CONSEIL de TOULOUSE METROPOLE du 17 octobre 2024

Intervention d'Odile Maurin

17.2 Launaguet et l'Union - Projet d'aménagement du chemin de la Palanque (M64c) intégrant une amélioration des cheminements cyclables et piéton et facilitation bus : approbation du dossier d'Avant-Projet (AVP) et du montant prévisionnel de l'opération - DEL-24-0005

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Cette délibération a été présentée à la commission voirie du 24 septembre dernier, et malgré mes demandes, je ne dispose pas à cette heure de tous les éléments nécessaires pour donner un avis éclairé sur ce projet d'aménagement du chemin de la Palanque qui est censé améliorer les cheminements cyclables et piétons et faciliter l'insertion des bus. Il est en effet essentiel de sécuriser les déplacements en mode doux sur ce secteur et de faciliter l'insertion des bus sous réserve de l'efficacité réelle de l'aménagement.

Pour commencer, nous avons un problème de gestion de la commission Voirie : nous avons jusqu'à l'an dernier une commission présidée par un voyou que vous avez soutenu jusqu'au bout, je veux parler de Thierry Fourcassier, ex-maire de St Jory, qui a fini en détention pour des faits graves de corruption et d'enrichissement personnel. Puis nous avons eu un interim assuré par M. Castera qui avait été élu régulièrement président de la commission. Mais comme cela ne vous plaisait pas et qu'il vous fallait récompenser une nouvelle recrue de votre groupe politique, la maire de Drémil-Lafage, vous avez manœuvré, organisé une nouvelle élection pour imposer votre candidate en toute illégitimité en trichant et en ajoutant de nouveaux membres à la commission pour changer le rapport de force. Il est dommageable aujourd'hui que votre protégée, Ida Russo, se révèle incapable de fournir aux élus de l'opposition des réponses précises aux questions posées. L'aversion que la droite et l'exécutif métropolitain ont pour la transparence est significative de votre fonctionnement autoritaire.

Il reste donc beaucoup de questions et de points en suspens, ce qui m'oblige à voter contre cette délibération.

D'autant que d'une part, entre le projet au stade concertation voté en décembre 2023 et cet avant-projet, le budget est passé de 2,226 millions en novembre 2023 à 3 millions soit 774 000€ de plus sans que l'on puisse savoir d'où vient une telle différence. Et sans que le projet ait subi une évolution qui explique un tel écart.

Quant à la concertation, je rappelle qu'elle avait été plus que minimaliste, en plein été 2023

Par ailleurs, on sait aujourd'hui que ce projet devrait conduire à l'abattage de 47 arbres dont 2 de bonnes dimensions dont on ne sait pas s'ils peuvent ou non être qualifiés de remarquables. Pourtant, j'ai demandé dès le 24 septembre à la commission de me fournir un bilan détaillé de l'état sanitaire, de l'âge, de l'espèce de chacun des arbres et leur localisation précise à chacun.

Je vous avais proposé d'étudier la possibilité de déplacer certains des arbres prévus à l'abattage, de réaliser une étude sur les différentes techniques qui permettent de déplacer des arbres, sur les entreprises qui sont capables de le faire en France, sur le coût et sur les critères que les arbres doivent remplir pour pouvoir les déplacer. Mais vous continuez à faire la sourde oreille, refusant de vous donner la moindre chance de sauver des arbres. Vous continuez malheureusement à considérer que plusieurs jeunes arbres seraient équivalents à un arbre ancien, bafouant ainsi toutes les données de la science acquise.

Ce qui pose d'autant plus problème c'est que la majorité des arbres impactés sont ceux qui sont situés là où vous voulez intégrer la voie de bus supplémentaire, entre le gymnase de la Palanque et le rond-point Triasis. Et là malheureusement, vous êtes incapables de justifier par des études sérieuses le gain de temps de

circulation du bus entre aménagements et absence d'aménagements. Silence radio quand on vous demande les simulations de trafic et les études chiffrant le gain de temps pour le bus.

Or, ce n'est pas la première fois que vous faites du site propre avec tellement de discontinuités que vous êtes obligés de supprimer des arrêts pour obtenir un gain de temps et donc une meilleure vitesse commerciale du bus. Et quand vous supprimez des arrêts vous vous attaquez de fait au droit de se déplacer de nos aînés et des personnes malades et handicapées.

Enfin, le projet prévoit pour l'instant de laisser à la même hauteur les piétons et les cycles, facilitant les incursions des vélos sur les cheminements piétons, ce qui peut dissuader les personnes les plus fragiles de circuler sur des cheminements insuffisamment sécurisés. C'est pourquoi j'ai demandé, comme cela est déjà remonté au sein de la commission accessibilité de la métropole, que les deux cheminements présentent une différence de niveau avec une bordure braise de surcroit détectable par les chiens d'aveugle ou les chiens d'assistance qui ne détectent pas les pavés collés séparant cycles et piétons que nous avons priorisés jusqu'à maintenant.

Une nouvelle fois, Monsieur le Président, vous confondez conseil métropolitain et chambre d'enregistrement ! Et ce n'est pas parce que toute opposition, y compris constructive, vous insupporte que vous devez bafouer continuellement les droits de l'opposition et in fine les Toulousains et métropolitains qui ont voté pour cette opposition.